



Heures d'ouverture

Visite uniquement sur rendez-vous après contact téléphonique

Lundi - jeudi : 8h30 à 12h · 13h à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h · 13h à 16h

Notre site internet

www.caisse-nationale-auxiliaire.be

Demande de réduction de mes cotisations provisoires pour l'année 2022

(Demande basée sur l'article 11, § 3, alinéa 6, de l'AR n° 38 du 27/07/1967)

Via ce formulaire, vous demandez une diminution de vos cotisations sociales provisoires. Vous devez démontrer à l'aide de documents justificatifs que vos revenus estimés de cette année sont inférieurs aux revenus pris en compte pour calculer vos cotisations sociales provisoires.

Identité

Votre numéro de Registre national (au dos de votre carte d'identité) 1:

Form fields for national register number: □□. □□.□□ - □□□. □□

Nom, prénom 1:

E-mail :/..... Téléphone :/.....

Adresse de correspondance (uniquement si elle est différente de votre domicile) :

Rue : N : Boîte :

Code postal : Localité : Pays :

Montant des cotisations réduites

Je demande une réduction de mes cotisations provisoires pour l'année 2022 :

Mes revenus professionnels nets estimés de l'année 2022 sont :

ATTENTION :

Dans certaines catégories, vous devez toujours payer une cotisation provisoire légale calculée sur la base d'un revenu minimum. Si votre demande est acceptée, les cotisations minimum seront les suivantes :

- Principal : si vos revenus professionnels nets estimés pour l'année 2022 sont inférieurs à 14.658,44 EUR, vous payez provisoirement pour cette année 783,18 EUR par trimestre
Primo-starter : si vos revenus professionnels nets estimés pour l'année 2022 sont inférieurs à 7.569,70 EUR, vous payez provisoirement pour cette année 404,44 EUR par trimestre
Conjoint-aidant maxi-statut : si vos revenus professionnels nets estimés pour l'année 2022 sont inférieurs à 6.439,45 EUR, vous payez provisoirement pour cette année 344,05 EUR par trimestre.

Motivation

Expliquez en quelques mots pour quelles raisons vous demandez une réduction :

Form fields for motivation:
.....
.....

1 A pré-remplir par nos soins. Merci de vérifier vos données d'identité et de les rectifier si nécessaire.



Documents justificatifs à joindre

Vous devez obligatoirement joindre à votre demande des éléments objectifs qui démontrent que vos revenus effectifs ne dépasseront pas votre estimation. Commentez brièvement chaque document. Si vous ne joignez pas de pièces justificatives, ou si vous ne les expliquez pas, nous devons refuser votre demande.

Explication des documents justificatifs

Justificatif 1 :

Justificatif 2 :

Justificatif 3 :

Vous avez joint d'autres pièces justificatives ? Dans ce cas, commentez-les sur une feuille supplémentaire.
Nombre total de documents justificatifs joints :

Explication des documents comptables

(Si vous n'avez pas de comptable, vous devez l'expliquer vous-même.)

Signature de votre comptable :

Numéro d'entreprise de votre comptable : □□□□ . □□□ . □□□

Comment introduire cette demande ? Que devient-elle ?

Vous devez nous renvoyer ce formulaire **par lettre recommandée ou le déposer** à notre bureau sur rendez-vous.

Nous vous enverrons une décision **dans le mois**.

Si votre demande est acceptée, vos cotisations sociales provisoires seront calculées pour l'ensemble de l'année 2022 sur la base du montant que vous avez fixé.

Si vous avez trop payé, alors nous tenons en réserve ce crédit jusqu'à ce que nous établissions le décompte définitif des cotisations pour 2022.

Si votre demande est refusée, vous devrez payer la cotisation provisoire proposée.

Consentement pour la protection de la vie privée

En vertu de la législation européenne sur la protection des données, nous sommes tenus de vous demander votre consentement explicite concernant le traitement et l'utilisation des données de contact suivantes : votre adresse mail, votre numéro de téléphone et votre numéro de GSM.

J'autorise la CNH à utiliser mes données de contact pour la gestion ultérieure de mon statut social.

Pour retirer votre consentement, adressez-vous à la Caisse nationale auxiliaire (par courrier ou mail : MailCNH@rsvz-inasti.fgov.be : Caisse nationale auxiliaire, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles.

Déclaration et signature

Je confirme que ma caisse d'assurances sociales m'a expliqué les dispositions légales et m'a informé complètement des conséquences de ma demande de réduction des cotisations provisoires, en particulier :

- la réduction, si elle est accordée, portera exclusivement sur mes cotisations provisoires de 2022,
- mes cotisations sociales de 2022 seront **définitivement** recalculées sur base de mes revenus professionnels réels de 2022, dès qu'ils seront établis par l'administration fiscale,
- si le calcul définitif fait apparaître que la réduction des montants provisoires a été accordée à tort, je devrai payer le supplément de cotisations sociales, augmenté de majorations trimestrielles de 3 % et d'une majoration annuelle unique de 7 %.

Signature :

Date :/...../.....